



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-2022/23-R01

**Plateforme MultiApp V5.0 GP-SE
(Configuration 1 : 5.0.1 version 2a, configuration 2 :
5.0.1 version 2b)**

Paris, le 5/2/2026 | 22:39 CET

Vincent Strubel



AVERTISSEMENT

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présumées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- Les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.cyber.gouv.fr.

TABLE DES MATIERES

1	Résumé	5
2	Le produit.....	7
2.1	Présentation du produit.....	7
2.2	Description du produit.....	7
2.2.1	Introduction	7
2.2.2	Services de sécurité.....	7
2.2.3	Architecture	7
2.2.4	Identification du produit.....	8
2.2.5	Cycle de vie	8
2.2.6	Configuration évaluée	9
3	L'évaluation.....	10
3.1	Référentiels d'évaluation	10
3.2	Travaux d'évaluation	10
3.3	Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI	10
4	La certification	11
4.1	Conclusion.....	11
4.2	Restrictions d'usage	11
4.3	Reconnaissance du certificat.....	12
4.3.1	Reconnaissance européenne (SOG-IS).....	12
4.3.2	Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)	12
ANNEXE A.	Références documentaires du produit évalué	13
ANNEXE B.	Références liées à la certification	15

1 Résumé

Référence du rapport de certification	ANSSI-CC-2022/23-R01
Nom du produit	Plateforme MultiApp V5.0 GP-SE
Référence/version du produit	Configuration 1 : 5.0.1 version 2a, configuration 2 : 5.0.1 version 2b
Type de produit	Cartes à puce et dispositifs similaires
Conformité à un profil de protection	Java Card System – Open Configuration Protection Profile, version 3.1 certifié BSI-CC-PP-0099-V2-2020 en avril 2020. GlobalPlatform Technology Secure Element Protection Profile, version 1.0 certifié GPC_SPE_174 en février 2021.
Critère d'évaluation et version	Critères Communs version 3.1 révision 5
Niveau d'évaluation	EAL5 augmenté ALC_DVS.2, AVA_VAN.5, ALC_FLR.1
Référence du rapport d'évaluation	<i>Evaluation Technical Report - NABUCCO-NS01</i> référence LETI.CESTI.NABNS01.FULL.001 version 1.1 26 janvier 2026.
Fonctionnalité de sécurité du produit	voir 2.2.2 Services de sécurité
Exigences de configuration du produit	voir 4.2 Restrictions d'usage
Hypothèses liées à l'environnement d'exploitation	voir 4.2 Restrictions d'usage
Développeur	THALES DIS FRANCE SAS 6 rue de la Verrerie 92190 Meudon, France
Commanditaire	THALES DIS FRANCE SAS 6 rue de la Verrerie 92190 Meudon, France
Centre d'évaluation	

CEA - LETI

17 avenue des martyrs,
38054 Grenoble Cedex 9, France

Accords de reconnaissance applicables



Ce certificat est reconnu au niveau EAL2
augmenté de ALC_FLR.1.

SOG-IS



2 Le produit

2.1 Présentation du produit

Le produit évalué est « Plateforme MultiApp V5.0 GP-SE, Configuration 1 : 5.0.1 version 2a, configuration 2 : 5.0.1 version 2b » développé par THALES DIS FRANCE SAS.

Le produit est destiné à héberger et exécuter une ou plusieurs applications, dites applets dans la terminologie Java Card. Ces applications peuvent revêtir un caractère sécuritaire différent (selon qu'elles soient « sensibles » ou « basiques ») et peuvent être chargées et instanciées avant ou après émission du produit.

2.2 Description du produit

2.2.1 Introduction

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

Cette cible de sécurité est conforme au profil de protection [PP JCS-O] et [PP GP].

2.2.2 Services de sécurité

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont décrits au chapitre 2.4.1 « Architecture » de la cible de sécurité [ST].

Il faut ajouter à cette liste :

- la protection du chargement d'applications post-émission ;
- l'isolation des applications entre contextes différents et la protection de la confidentialité et de l'intégrité des données applicatives entre les applications.

2.2.3 Architecture

Le produit est constitué des éléments décrits aux chapitres 2.2 « Product Architecture » et 2.4.1 « Architecture » de la cible de sécurité [ST].

Les applications déjà chargées dans le produit sont toutes identifiées dans le tableau du chapitre 2.2 « Product Architecture » de la cible de sécurité [ST].

Bien que ces applications ne soient pas incluses dans le périmètre de l'évaluation, elles ont été prises en compte dans le processus d'évaluation conformément aux prescriptions de [OPEN]. En effet, ces applications ont été vérifiées conformément aux contraintes de développements d'applications décrites dans le guide [AGD-Dev_Basic].

2.2.4 Identification du produit

La version certifiée du produit est identifiable par les éléments détaillés dans la cible de sécurité [ST] au chapitre 1.3 « *TOE Identification* ».

Ces éléments peuvent être vérifiés par lecture des registres situés dans une zone spéciale de la mémoire spécifiée dans les [GUIDES], ou bien par appel à une fonction. La procédure d'identification est décrite dans le guide [AGD_OPE] au chapitre 1.6 « *Product identification* ».

La principale différence entre le produit et la TOE (la plateforme) correspond aux applications chargées pré-émission sur ce produit.

Toutes les applications qui étaient présentes dans la configuration du produit à la disposition de l'évaluateur sont identifiées dans le tableau du chapitre 2.2 « *Product Architecture* » de la cible de sécurité [ST] qui liste les applications et les packages inclus dans le produit, associés à leurs noms et AID¹.

La commande *GET STATUS* permet à l'utilisateur du produit de vérifier quelles applications et quels packages sont installés dans le produit à sa disposition.

2.2.5 Cycle de vie

Le cycle de vie du produit est décrit au chapitre 2.5 « *Life-cycle* » de la cible de sécurité [ST]. Les rapports des audits de sites effectués dans le schéma français et pouvant être réutilisés, hors certification de site, sont mentionnés dans [SITES].

Des applications peuvent être chargées en phase 6 et 7. Ces chargements doivent être protégés conformément à [AGD-Dev_Basic] et [AGD-Dev_Sec].

Le développement des applications chargées pré-émission (identifiées dans le tableau du chapitre 2.2 « *Product Architecture* » de la cible de sécurité [ST]) a été réalisé sur les sites de Meudon (France), Vantaa et Singapour.

Conformément à [OPEN], ces procédures ont été analysées et auditées pendant cette évaluation.

Le guide [AGD-OPE] identifie également des recommandations relatives à la livraison des futures applications à charger sur cette carte.

Par ailleurs, les guides [AGD-Dev_Basic] et [AGD-Dev_Sec] décrivent les règles de développement des applications destinées à être chargées sur cette carte ; le guide [AGD-OPE-VA] décrit les règles de vérification qui doivent être appliquées par l'autorité de vérification.

Pour l'évaluation, l'évaluateur a considéré comme administrateur du produit le « pré-personnalisateur », le « personnalisateur » et le gestionnaire de la carte chargé de l'administration de la carte, et comme utilisateur du produit les développeurs des applications à charger sur la plateforme.

¹ *Application Identifier*.

2.2.6 Configuration évaluée

Le certificat porte sur la configuration de la plateforme telle qu'elle est identifiée au paragraphe 1.2.

La configuration ouverte du produit a été évaluée conformément à [OPEN] : ce produit correspond à une plateforme ouverte cloisonnante. Ainsi tout chargement de nouvelles applications conformes aux contraintes exposées au chapitre 4.2 du présent rapport de certification ne remet pas en cause le présent rapport de certification lorsqu'il est réalisé selon les processus audités.

Toutes les applications identifiées dans la cible de sécurité [ST] ont été vérifiées conformément aux contraintes décrites dans [AGD-OPE_VA].

3 L'évaluation

3.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

Pour les composants d'assurance qui ne sont pas couverts par le manuel [CEM], des méthodes propres au centre d'évaluation et validées par l'ANSSI ont été utilisées.

Pour répondre aux spécificités des cartes à puce et dispositifs similaires, les guides [JIWG IC] et [JIWG AP] ont été appliqués. Ainsi, le niveau AVA_VAN a été déterminé en suivant l'échelle de cotation du guide [JIWG AP]. Pour mémoire, cette échelle de cotation est plus exigeante que celle définie par défaut dans la méthode standard [CC], utilisée pour les autres catégories de produits (produits logiciels par exemple).

3.2 Travaux d'évaluation

L'évaluation en composition a été réalisée en application du guide [COMP] permettant de vérifier qu'aucune faiblesse n'est introduite par l'intégration du logiciel dans le microcontrôleur déjà certifié dans le cadre d'un schéma national reconnu au titre de l'accord du SOG-IS.

Cette évaluation a ainsi pris en compte les résultats de l'évaluation du microcontrôleur « IFX_CCI_000039h (SLC37) », voir [CER_IC].

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le jour de sa finalisation par le CESTI (voir date en bibliographie), détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation sont à « **réussite** ».

3.3 Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI

Les mécanismes cryptographiques mis en œuvre par les fonctions de sécurité du produit (voir [ST]) ont fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01] et les résultats ont été consignés dans le rapport [ANA_CRY].

Cette analyse a identifié des non-conformités par rapport au référentiel [ANSSI Crypto]. Elles ont été prises en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé.

L'utilisateur doit se référer aux [GUIDES] afin de configurer le produit de manière conforme au référentiel [ANSSI Crypto], pour les mécanismes cryptographiques qui le permettent.

4 La certification

4.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le produit soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation visé (voir chapitre 1 Résumé).

Le certificat associé à ce rapport, référencé ANSSI-CC-2022/23-R01 a une date de délivrance identique à la date de signature de ce rapport et a une durée de validité de cinq ans à partir de cette date.

4.2 Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 2.2 du présent rapport de certification.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES]. Notamment :

- toutes les futures applications chargées sur ce produit (chargement post-émission) doivent respecter les contraintes de développement de la plateforme (guides [AGD-Dev_Basic] et [AGD-Dev_Sec]) selon la sensibilité de l'application considérées ;
- les autorités de vérification doivent appliquer le guide [AGD-OPE_VA] ;
- la protection du chargement de toutes les futures applications chargées sur ce produit (chargement post-émission) doit être activée conformément aux indications de [TECH_LOAD] ;
- le chargement des applications pré- émission doit être protégé conformément au guide [ORG_LOAD] ;

4.3 Reconnaissance du certificat

4.3.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord², des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



4.3.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires³, des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



² La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

³ La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.

ANNEXE A. Références documentaires du produit évalué

[ST]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - <i>MultiApp V5: JCS GP-SE Security Target</i>, référence D1559277, version 2.3, 16 septembre 2025. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - <i>MultiApp V5.0 GP-SE Common Criteria / ISO 15408 Security Target – Public version EAL5+</i>, référence D1559277_LITE, version 2.0, 16 septembre 2025.
[RTE]	Rapport technique d'évaluation : - <i>Evaluation Technical Report - NABUCCO-NS01</i>, référence LETI.CESTI.NABNS01.FULL.001, version 1.1, 26 janvier 2026. Pour le besoin des évaluations en composition avec ce microcontrôleur un rapport technique pour la composition a été validé : - <i>Evaluation Technical Report for composite evaluation - NABUCCO-NS01</i>, référence LETI.CESTI.NABNS01.COMPO.001, version 1.0, 7 octobre 2025.
[ANA_CRY]	Cotation des mécanismes cryptographiques ARGAN A, référence LETI.CESTI.ARA.RT.008, version 1.1, 3 septembre 2021.
[GUIDES]	Guide d'installation du produit [AGD_PRE] : - <i>MultiApp V5.0: AGD_PRE document - Javacard Platform Global Platform Secure Element</i>, référence D1568190, version 1.3, 16 septembre 2025. Guide d'administration du produit [AGD_OPE] : - <i>MultiApp V5.0: AGD_OPE document - Javacard Platform Global Platform Secure Element</i>, référence D1568189, version 1.4, 9 juillet 2025. Guide d'utilisation du produit : - <i>MultiApp ID V5 Operating System Reference Manual</i>, référence D152385, version B, 09 décembre 2020. Guide de développement d'applications et pour l'autorité de vérification [AGD-Dev_Basic] [AGD-Dev_Sec] [AGD-OPE_VA] [ORG_LOAD] : - <i>Guidance for secure application development on Multiapp platforms</i>, référence D1539156, version 1.3.C.1, 27 août 2025.
[SITES]	Rapports d'analyse documentaire et d'audit de site pour la réutilisation : - DISGEN25_ALC_GEN_V 1.1 ; - DISGEN25_VFO-CAL_STAR_v1.0 ; - DISGEN25_CUR_STAR_v1.0 ; - DISGEN24_CHA_STAR_v1.0 ; - DISGEN24_GEM_STAR_v1.0 ; - DISGEN24_LVG_STAR_v1.1 ; - DISGEN23_MDN_STAR_v1.1 ;

	- DISGEN25_MGY_STAR_v1.0 ; - DISGEN24_PAU_STAR_v1.0 ; - DISGEN24_SGP_STAR_v1.0 ; - DISGEN23_SSN_SSC_STAR_v1.0 ; - DISGEN23_TLH_STAR_v1.0 ; - DISGEN25_T CZ_STAR_v1.0 ; - DISGEN25_VAN_STAR_v1.0.
[CER_IC]	Produit IFX_CCI_000039h (SLC37) Certifié par le BSI sous la référence BSI-DSZ-CC-1107-V5-2024.
[PP JCS-O]	<i>Java Card System - Open Configuration Protection Profile</i>, version 3.1. Certifié par le BSI (<i>Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik</i>) sous la référence BSI-PP-0099-V2-2020.
[PP GP]	<i>GlobalPlatform Technology Secure Element Protection Profile</i>, version 1.0, février 2021. Certifié par l'OC-CCN (<i>Organismo de Certificación Centro Criptológico Nacional</i>) sous la référence GPC_SPE_174.

ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.0.
[CRY-P-01]	Modalités pour la réalisation des analyses cryptographiques et des évaluations des générateurs de nombres aléatoires, référence ANSSI-CC-CRY-P01, version 4.1.
[CC]	<i>Common Criteria for Information Technology Security Evaluation:</i> - <i>Part 1 : Introduction and general model</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001 ; - <i>Part 2 : Security functional components</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002 ; - <i>Part 3 : Security assurance components</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.
[CEM]	<i>Common Methodology for Information Technology Security Evaluation, Evaluation Methodology</i> , version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[JIWG IC] *	<i>Mandatory Technical Document – The Application of CC to Integrated Circuits</i> , version 3.0, février 2009.
[JIWG AP] *	<i>Mandatory Technical Document – Application of attack potential to smartcards and similar devices</i> , version 3.1, juin 2020.
[COMP] *	<i>Mandatory Technical Document – Composite product evaluation for Smart Cards and similar devices</i> , version 1.5.1, mai 2018.
[OPEN]	<i>Certification of « Open » smart card products</i> , version 1.1 (for trial use), 4 février 2013.
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security</i> , 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates</i> , version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[ANSSI Crypto]	Guide des mécanismes cryptographiques: Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.

*Document du SOG-IS ; dans le cadre de l'accord de reconnaissance du CCRA, le document support du CCRA équivalent s'applique.